

Intact Corporation financière et RSA annoncent la vente de leurs activités d'assurance directe des particuliers au Royaume-Uni à Admiral Group plc

Le présent communiqué n'est pas destiné aux services de presse des États-Unis ni à la diffusion dans ce pays.

- RSA vendra ses activités d'assurance directe des particuliers (habitation et animaux de compagnie) au Royaume-Uni suivant la conclusion récente d'un examen stratégique
- RSA mettra aussi fin à ses ententes de partenariat et de courtage en matière d'assurance habitation et d'assurance pour animaux domestiques au Royaume-Uni, ce qui confirmera sa sortie du marché britannique de l'assurance des particuliers
- L'opération ouvre la voie à une surperformance durable pour les activités britanniques et internationales qui se poursuivent et qui devraient maintenant atteindre un ratio combiné¹ égal ou légèrement supérieur à 90 % en 2024
- Aucune incidence importante prévue sur le résultat opérationnel net par action (RONPA)²

TORONTO, LE 7 DÉCEMBRE 2023 – Intact Corporation financière (TSX : IFC) (« Intact », « ICF » ou la « Société ») et sa filiale, Royal & Sun Alliance Insurance Limited (« RSA »), ont annoncé aujourd'hui qu'elles ont conclu une entente prévoyant la vente à Admiral Group plc (« Admiral ») des activités d'assurance directe des particuliers au Royaume-Uni de RSA, représentant des primes annuelles³ d'environ 165 millions de livres sterling. L'opération entraînera le transfert de droits de renouvellement et de marques et la mutation d'employés. RSA conservera les provisions pour sinistres, qui seront liquidées au fil du temps.

La vente a été approuvée par les conseils d'administration d'Intact et d'Amiral et sa clôture devrait avoir lieu à la fin du premier trimestre de 2024.

RSA mettra aussi fin à ses ententes de partenariat et de courtage en matière d'assurance habitation et d'assurance pour animaux domestiques au Royaume-Uni, celles-ci représentant des primes annuelles d'environ 515 millions de livres sterling³, et envisage la possibilité de céder ces ententes à d'autres parties ou de les laisser expirer. Cette étape marque la sortie de RSA du

¹ Le ratio combiné est un ratio non conforme aux IFRS qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et qui peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre secteur. Il représente la somme i) du ratio des sinistres (qui est un ratio non conforme aux IFRS représentant les sinistres nets opérationnels divisés par les produits de souscription nets opérationnels) et ii) du ratio des frais (qui est un ratio non conforme aux IFRS représentant les frais de souscription nets opérationnels divisés par les produits de souscription nets opérationnels). Voir les mesures non conformes aux IFRS à la fin du présent communiqué.

² Le RONPA est un ratio non conforme aux IFRS qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et qui peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre secteur. Il correspond au résultat opérationnel net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation quotidiennement au cours d'une période donnée. Le résultat opérationnel net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le résultat net attribuable aux actionnaires, exclusion faite de l'incidence après impôt des résultats non opérationnels, déduction faite du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (composante non opérationnelle), des dividendes sur les actions privilégiées et des autres distributions sur les titres de capitaux propres. Voir les mesures non conformes aux IFRS à la fin du présent communiqué.

³ Primes annuelles de 2022, mises à jour selon les IFRS 17.

marché britannique de l'assurance des particuliers et la conclusion de l'examen stratégique annoncé le 6 septembre 2023.

Le prix de vente des activités de distribution directe d'assurance habitation et d'assurance pour animaux domestiques de RSA comprend une contrepartie initiale en espèces de 82,5 millions de livres sterling et un paiement additionnel possible d'un maximum de 32,5 millions de livres, sous réserve de l'atteinte de certains seuils de conservation. Au total, le produit tiré de la vente à Amiral et la libération au fil du temps du capital destiné à soutenir les activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni devraient totaliser environ 350 millions de livres sterling, y compris les avantages au titre des clauses d'indexation sur les bénéfices futurs.

« La sortie du marché britannique de l'assurance des particuliers accentue le positionnement de RSA en tant qu'acteur de premier plan en assurance des entreprises et en assurance spécialisée au Royaume-Uni et permet d'accroître notre capacité à atteindre un rendement supérieur durable dans le segment des activités britanniques et internationales », a déclaré Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière.

Ken Norgrove, chef de la direction de RSA, a ajouté ce qui suit : « Nous reconnaissons l'importance du travail accompli par nos collègues en assurance des particuliers pour bâtir une division d'assurance habitation et d'assurance pour animaux domestiques de premier plan. Je suis persuadé que les valeurs communes et les antécédents d'Amiral en matière d'excellence auprès des clients conviennent parfaitement à nos activités d'assurance directe des particuliers au Royaume-Uni. Notre objectif est d'assurer une transition ordonnée en appui à nos clients, nos collègues et nos partenaires. »

Bien qu'elle se retire du marché britannique de l'assurance des particuliers, RSA conservera sa présence dans le secteur de l'assurance des particuliers en Irlande, où elle est reconnue comme un fournisseur de premier plan d'assurance automobile et habitation, outre l'assurance des entreprises.

Justification stratégique solide

- La sortie du marché britannique de l'assurance des particuliers accroît notre capacité à offrir un rendement supérieur dans les activités britanniques et internationales, conformément à l'objectif d'Intact de s'imposer partout où elle exerce ses activités.
- RSA rassemblera ses ressources dans son service réputé d'assurance des entreprises et d'assurance spécialisée, qui a constamment affiché des ratios combinés égaux ou légèrement supérieurs à 90 %.
- Les investissements technologiques de RSA seront dorénavant orientés vers le secteur de l'assurance des entreprises, ce qui stimulera la capacité de l'entreprise à moderniser ses plateformes et à générer des rendements supérieurs.
- Le modèle de distribution de RSA sera recentré sur les activités de courtage d'assurance des entreprises, formule offrant les perspectives économiques les plus attrayantes.

Impact financier

- Les revenus d'assurance (y compris le coût des sinistres liés aux catastrophes) découlant des produits d'assurance des particuliers au Royaume-Uni seront comptabilisés dans le poste des produits abandonnés à compter du quatrième trimestre de 2023. L'impact sur le RONPA de l'abandon des activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni ne devrait pas être important.

- L'exposition globale aux activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni diminuera graduellement à mesure que primes annuelles d'une valeur d'environ 680³ millions de livres sterling commenceront à se liquider à compter du milieu de 2024.
- Un capital d'environ 240 millions de livres sterling devrait être libéré au fil du temps et servira en partie à réduire les emprunts. Le ratio de la dette sur le capital total ajusté pro forma⁴ devrait revenir à environ 20 % d'ici la fin de 2024, mais la libération du capital devrait se poursuivre après cette date jusqu'à la liquidation complète des activités de vente directe et de celles liées à des partenariats.
- RSA prévoit engager des coûts liés à l'abandon des activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni au cours des trois prochaines années, dont la majorité est hors trésorerie. Le montant final de ces coûts dépend de la nature des ententes de partenariat et du moment de leur cession. Le produit tiré de la vente des activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni devrait essentiellement contrebalancer ces coûts.
- L'incidence sur la valeur comptable par action (VCPA)⁵ ne devrait pas être importante.

Autres détails sur l'abandon des activités d'assurance des particuliers au Royaume-Uni

- La vente des activités d'assurance directe des particuliers au Royaume-Uni de RSA entraîne le transfert à Amiral de la nouvelle franchise commerciale et d'un certain nombre d'activités, de marques, d'employés, de données et de droits de renouvellement, le transfert devant avoir lieu à la fin du premier trimestre de 2024.
- Le transfert des polices d'assurance sera effectué par la migration des renouvellements sur une période de 12 mois, laquelle devrait commencer au troisième trimestre de 2024, ce qui réduira au minimum l'incidence sur les clients.
- Environ 300 employés de RSA se joindront à Amiral pour fournir un soutien et des services continus.
- RSA étudie la possibilité de transférer à d'autres parties ses ententes de partenariat et de courtage en matière d'assurance habitation et d'assurance pour animaux domestiques, qui s'achèveront par ailleurs au cours des deux à trois prochaines années. RSA collaborera étroitement avec ses partenaires et ses courtiers pour assurer une transition harmonieuse.
- RSA conservera les provisions pour sinistres liées à l'ensemble de ses activités britanniques d'assurance des particuliers, qui ont été marquées par une évolution favorable des années antérieures au cours des deux dernières années.

Perspectives concernant le maintien des activités britanniques et internationales

Le 26 octobre 2023, Intact et RSA ont réalisé l'acquisition des activités de courtage d'assurance des entreprises de Direct Line, représentant des primes annuelles souscrites d'environ 530 millions de livres sterling. L'opération a solidifié considérablement les activités d'assurance des entreprises surperformants de RSA.

⁴ Le ratio de la dette sur le capital total ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et qui peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre secteur. Il correspond à la dette impayée (à l'exclusion des titres d'emprunt hybrides) divisée par le capital total ajusté. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS à la fin du présent communiqué.

⁵ La VCPA est une mesure financière supplémentaire qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et qui peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre secteur. Elle correspond aux capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation. Voir les mesures non conformes aux IFRS à la fin du présent communiqué.

- Après l'abandon subséquent des activités d'assurance des particuliers d'Intact au Royaume-Uni, les activités britanniques et internationales qu'elle maintient devraient générer une somme de 2,8 milliards de livres sterling provenant des primes en 2024, soit environ 20 % des primes directes souscrites d'ICF.
- Environ 95 % des primes directes souscrites découlant des activités britanniques et internationales seront attribuables aux produits d'assurance des entreprises et d'assurance spécialisée, alors que le reste proviendra du secteur de l'assurances des particuliers en Irlande.
- Le ratio combiné pro forma des activités britanniques et internationales devrait être égal ou légèrement supérieur à 90 % en 2024. Il devrait s'apprécier d'environ 2 points au cours des 12 à 24 prochains mois grâce aux synergies en matière de ratio des sinistres et de ratio des frais liées à l'acquisition de Direct Line.
- L'opération visant les activités de courtage d'assurance des entreprises de Direct Line devraient générer un TRI⁶ supérieur à 15 %.

Conseillers

J.P. Morgan Securities plc agit à titre de conseiller financier d'Intact Corporation financière. Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP agit à titre de conseiller juridique d'Intact Corporation financière dans le cadre de la présente opération.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. La Société a connu une croissance interne et par acquisition, et ses primes annuelles totalisent plus de 21 milliards de dollars.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance pour les groupes d'affinité par l'intermédiaire de Johnson Assurance.

Aux États-Unis, Intact Assurance Solutions spécialisées offre une gamme de produits et services d'assurance spécialisée par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe, Intact offre une gamme de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que d'assurance spécialisée grâce à un vaste réseau de courtiers, à des tiers partenaires et directement aux consommateurs sous les marques de RSA.

À propos de RSA Insurance

RSA Insurance est un groupe d'assurance multinational. Elle est l'une des plus anciennes sociétés d'assurance de dommages du monde, offrant la tranquillité d'esprit aux particuliers et protégeant les petites entreprises et les grandes organisations contre l'incertitude. Elle met à profit ses capacités afin de prévoir et d'améliorer les résultats pour les clients par l'intermédiaire

⁶ Le TRI est le taux d'actualisation qui fait en sorte que la valeur actualisée nette de tous les flux de trésorerie soit de zéro dans le cadre d'une analyse des flux de trésorerie actualisés.

de son canal de distribution directe, de ses solides relations avec les courtiers ou d'organisations partenaires. Elle a des entreprises établies au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale.

L'ancienne société RSA Group Plc a changé de propriétaire en 2021 et est maintenant une filiale en propriété exclusive d'Intact Corporation financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de RSA Insurance, on peut consulter le site www.rsainsurance.co.uk.

À propos d'Amiral Group plc

Amiral Group est une entreprise de services financiers de premier plan figurant au sein de l'indice FTSE100. Elle exerce ses activités au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis. Depuis qu'elle a été établie en 1993 en tant qu'assureur automobile au Royaume-Uni, elle s'est installée dans d'autres pays et offre maintenant des produits comme l'assurance habitation, l'assurance voyage et l'assurance pour animaux domestiques, ainsi que des produits de prêts personnels.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Demandes des médias auprès d'Intact

David Barrett
Directeur, Relations médias, médias
sociaux et canaux internes
1 416 227-7905 / 1 514 985-7165
media@intact.net

Demandes des investisseurs auprès d'Intact

Shubha Khan
Vice-président, Relations avec les
investisseurs
1 416 341-1464, poste 41004
shubha.khan@intact.net

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « a l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases similaires ou comparables indiquent des énoncés prospectifs. Sauf indication contraire, tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont valables en date des présentes et sont susceptibles de changer.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses de la direction à la lumière de son expérience et de sa perception à l'égard des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société ou les événements à venir ou les faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. En plus des autres estimations et hypothèses qui peuvent être mentionnées dans les présentes, des estimations et des hypothèses ont été formulées à l'égard notamment de la réalisation prévue des opérations décrites aux présentes et de leurs incidences prévues sur les résultats financiers de la Société, la libération du capital et les primes souscrites. Rien ne garantit que les opérations décrites aux présentes seront réalisées ou auront

les effets escomptés selon les échéanciers prévus. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de ces mises en garde et des mises en garde figurant à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2022 de la Société (sections 30 à 34) et du rapport de gestion du T3-2023 de la Société (sections 17 et 18), aux notes 10 et 13 de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans sa notice annuelle datée du 7 février 2023, qui peuvent tous être consultés sur le site Web de la Société au www.intactfc.com ou sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et doivent s'assurer de bien tenir compte de l'information qui précède lorsqu'ils examinent les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

Mise en garde

Les renseignements figurant dans le présent communiqué au sujet de la Société ne se veulent pas exhaustifs et ne comprennent pas tous les renseignements dont un investisseur pourrait avoir besoin pour évaluer l'opportunité d'effectuer un placement dans la Société. Les renseignements sont fournis entièrement sous réserve des renseignements communiqués publiquement par la Société et de la mise en garde concernant les énoncés prospectifs incluse dans le présent communiqué.

Les adresses de sites Web qui figurent dans le présent communiqué constituent uniquement des renvois textuels inactifs, et les renseignements contenus dans ces sites Web ne font pas partie du présent communiqué et n'y sont pas intégrés par renvoi.

J.P. Morgan Securities plc (« J.P. Morgan »), qui est autorisée au Royaume-Uni par la Prudential Regulation Authority (la « PRA ») et réglementée au Royaume-Uni par la PRA et par la Financial Conduct Authority, agit à titre de conseiller financier exclusivement pour le compte d'Intact et des membres de son groupe et n'agit pour le compte d'aucune autre personne dans le cadre de l'opération. Elle ne considérera aucune autre personne à titre de client dans le cadre de l'opération et elle ne sera responsable envers personne d'autre qu'Intact et les membres de son groupe de fournir les protections accordées aux clients de J.P. Morgan ou des membres de son groupe, ou de fournir des conseils à l'égard de l'opération ou de toute autre question mentionnée dans le présent communiqué.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société utilise tant les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer le rendement.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les ratios non conformes aux IFRS (calculés à l'aide de mesures financières non conformes aux IFRS) n'ont pas de définitions normalisées prescrites par les IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. La direction s'appuie sur ces mesures et ratios pour évaluer le rendement de la Société.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux IFRS et les ratios non conformes aux IFRS utilisés dans le présent communiqué et les rapports financiers de la Société comprennent le RONPA, le RCP opérationnel, la VCPA, le ratio combiné, le ratio des sinistres, le ratio des frais, les PBS, les PDS et le ratio de la dette sur le capital total ajusté.

Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières supplémentaires, ces mesures financières non conformes aux IFRS et ces ratios non conformes aux IFRS, y compris les définitions et les raisons pour lesquelles ces mesures fournissent de l'information utile, se reporter à la section 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du rapport de gestion du T3-2023 de la Société daté du 7 novembre 2023, laquelle section est intégrée par renvoi dans le présent communiqué et peut être consultée sur le site Web de la Société au www.intactfc.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

SOURCE Intact Corporation financière